

NEWSLETTER DU CEJA

Centre d'Etudes Juridiques Africaines
15 Rue des Savoises, 1205 Genève (Suisse)
Tel. +41(0) 22 525 05 16
E-mail : info@ceja.ch
www.ceja.ch
Youtube : Ceja CanalMedia
Facebook : CEJA



Numéro 09 – Mai 2020

Déclaration du CEJA

« Une Afrique bâtie sur le droit »

Nous, juristes africains, profondément préoccupés par la situation dramatique aux plans politique, économique et social dans laquelle vit la majorité des populations africaines alors que ce beau continent regorge d'immenses atouts humains et de ressources naturelles susceptibles de combler tous les besoins fondamentaux des peuples africains ;

Considérant que la patrimonialisation du pouvoir conduit à la mauvaise gouvernance et à la déliquescence des Etats africains tout en perpétuant l'ignorance des règles et valeurs tant universelles qu'africaines;

Considérant que le développement harmonieux et durable du continent ne peut être réalisé sans la connaissance et la mise en œuvre effective du droit aux niveaux continental, régional et national selon la volonté des peuples africains;

Convaincus que seules cette connaissance et cette mise en œuvre du droit conduiront les Africains à bâtir une nouvelle Afrique telle qu'ils le désirent ;

Déterminés à œuvrer pour une meilleure visibilité et l'effectivité du droit sur le continent ;

Nous nous engageons solennellement à mettre nos compétences juridiques et humaines au service de l'Afrique pour un changement profond et efficace des mentalités et conditions de vie sur notre continent.

Editorial

Dr Ghislain Patrick Lessène



5 ans au service du droit et du continent !

2020 ouvre la voie à une nouvelle décennie et à de multiples perspectives pour le continent africain dans tous les domaines.

Sur le plan économique, nous espérons vivement que la décennie 2020-2030 soit celle de l'essor du continent, notamment d'une nouvelle génération de dirigeants et visionnaires africains capables d'insuffler un souffle nouveau de réformes visant à rendre effectif le développement tant attendu.

Sur les plans politique et juridique, nous croyons aussi à un changement générationnel devant aboutir à

l'émergence de nouveaux paradigmes et l'avènement d'un continent plus ancré sur le chemin de la démocratie et de la liberté, non pas imposées, mais librement décidées par les populations africaines qui, de par notre expérience, sont dotées de toutes les aptitudes pour se prendre en charge loin de tout paternalisme malveillant et hypocrite.

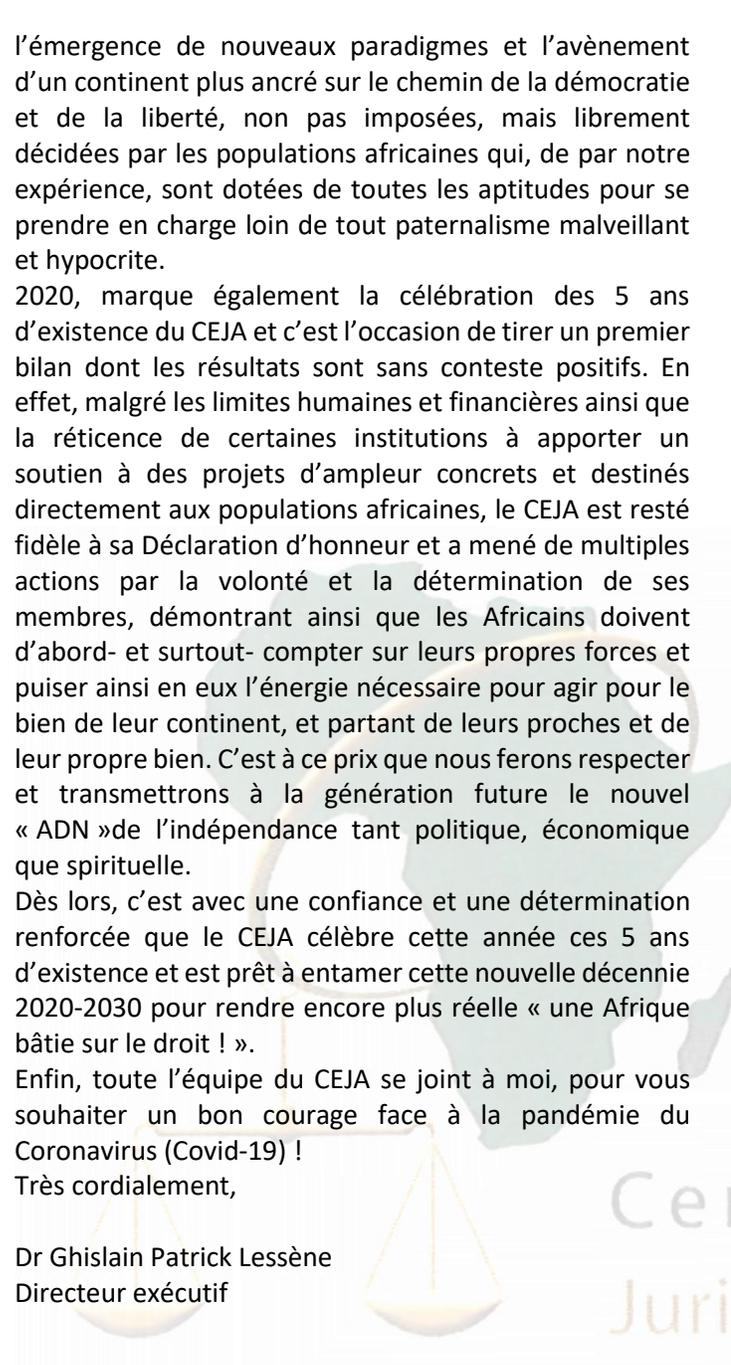
2020, marque également la célébration des 5 ans d'existence du CEJA et c'est l'occasion de tirer un premier bilan dont les résultats sont sans conteste positifs. En effet, malgré les limites humaines et financières ainsi que la réticence de certaines institutions à apporter un soutien à des projets d'ampleur concrets et destinés directement aux populations africaines, le CEJA est resté fidèle à sa Déclaration d'honneur et a mené de multiples actions par la volonté et la détermination de ses membres, démontrant ainsi que les Africains doivent d'abord- et surtout- compter sur leurs propres forces et puiser ainsi en eux l'énergie nécessaire pour agir pour le bien de leur continent, et partant de leurs proches et de leur propre bien. C'est à ce prix que nous ferons respecter et transmettrons à la génération future le nouvel « ADN » de l'indépendance tant politique, économique que spirituelle.

Dès lors, c'est avec une confiance et une détermination renforcée que le CEJA célèbre cette année ces 5 ans d'existence et est prêt à entamer cette nouvelle décennie 2020-2030 pour rendre encore plus réelle « une Afrique bâtie sur le droit ! ».

Enfin, toute l'équipe du CEJA se joint à moi, pour vous souhaiter un bon courage face à la pandémie du Coronavirus (Covid-19) !

Très cordialement,

Dr Ghislain Patrick Lessène
Directeur exécutif



CEJA

Centre d'Etudes
Juridiques Africaines

Covid-19 : Effets secondaires

Dr Ghislain Patrick Lessène

Depuis février 2020, le monde est secoué par la pandémie du coronavirus (Covid-19). Celle-ci n'épargne pas le continent africain, même si à ce jour, le nombre de contaminations et de victimes est nettement moindre par rapport aux autres continents. On ne peut que s'en réjouir et espérer que cela soit ainsi jusqu'à la découverte d'un vaccin efficace contre ce fléau.

Le Covid-19 a mis en exergue ce que les experts africains et d'ailleurs n'ont cessé de relever : l'inefficacité du droit à la santé et l'inadéquation de politiques sanitaires sur le continent, préoccupation reléguée au dernier plan des instances dirigeantes africaines.

Le droit à la santé est un droit de l'homme fondamental. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « *Le droit à la santé pour tous signifie que chacun devrait avoir accès aux services de santé dont il a besoin, au moment où il en a besoin et là où il en a besoin, sans être confronté à des difficultés financières.* »

Personne ne devrait tomber malade ou mourir du seul fait qu'il est pauvre ou qu'il ne peut pas accéder aux services de santé dont il a besoin » (Déclaration du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS le 10 décembre 2017 lors de la Journée des droits de l'homme 2017 : <https://www.who.int/mediacentre/news/statements/fundamental-human-right/fr/>). Ce droit est énoncé dans les textes universels et africains des droits de l'homme et consacré par les constitutions africaines.

Or, le Covid-19 sévissant en ce moment rappelle des réalités cruelles sur le continent. En effet, les hôpitaux sont insuffisamment dotés en infrastructures et spécialistes adéquats. Si la Providence n'avait épargné le continent, combien de morts auraient été dénombrés à ce jour car il n'existe que peu d'espaces spécifiques dédiés aux maladies infectieuses, dont le Covid-19, et qui sont confondus avec les autres malades.

Quid des respirateurs, élément vital de la prise en charge des malades, des masques et autres protections du personnel soignant ?

Concernant le dépistage du virus, nombre d'Etats africains ne peuvent s'appuyer que sur les dépistages effectués par les instituts Pasteur, organismes français installés dans les grandes capitales africaines. En d'autres termes, le niveau de recherches nationales est très peu développé, faute de moyens techniques et de vision d'indépendance et d'efficacité. Certes, on a vu fleurir sur les réseaux sociaux des informations relatives à des essais africains concluants, notamment à Madagascar, RDC, Bénin et Burkina Faso. Les dirigeants africains ont décidé de l'utilisation de ces remèdes, dont la fameuse chloroquine, sans délai se démarquant ainsi du monde occidental. Mais il faut se rendre à l'évidence : il n'y a eu aucune anticipation, ni aucune politique commune en la matière. En effet, combien de victimes aurions-nous pu déplorer si, au lieu de s'être déclenché en Chine, le Covid-19 avait frappé en premier lieu le continent africain ? Dès lors, on comprend – et soutient- *La lettre ouverte aux gouvernants africains au temps du Covid-19* dans laquelle les dirigeants sont appelés à gouverner enfin avec compassion et à voir cette crise comme une opportunité pour un changement radical de direction (lire l'interview de l'écrivain nigérian Wole Soyinka : <http://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200429-wole-soyinka-lettre-ouverte-gouvernants-africains-covid-19>). En effet, le Covid-19 a mis en lumière la mal gouvernance, l'absence d'anticipation et l'incapacité des autorités africaines à assumer concrètement leur autonomie et une prise en charge responsable après 60 ans d'indépendance. Sur le plan économique, le Covid-19 a relevé un laxisme alarmant. Le confinement décrété ici et là sur le continent a été lettre morte, en raison d'absence de mesures d'accompagnement appropriées. Comment confiner des populations relevant majoritairement du secteur informel et ne pouvant compter sur des Etats fantômes ? A ce jour, quasiment aucun Etat africain n'est en mesure de verser des indemnités à son personnel

plusieurs mois, ni des aides à des entreprises privées pour leur permettre de prendre en charge leur personnel confiné. Le contraste est saisissant avec des micro-Etats comme la Suisse, l'Autriche ou le Liechtenstein qui peuvent compter sur leurs réserves financières pour relancer leurs économies nationales mises à mal par le Covid-19. Des Etats africains, potentiellement riches en ressources naturelles et minières, ne peuvent garantir un minimum de revenus à leurs populations confinées. Et ce ne sont pas les actes de menaces, mauvais traitements et de brutalités policières visant à contraindre les populations affamées à se confiner de force qui pourraient changer la donne. Comme le dit l'adage : « *Ventre affamé n'a pas d'oreilles* », les Etats africains ont été contraints de faire marche arrière et ce ne sont pas les déclarations menaçantes ou campagnes de prévention stériles sur le déconfinement qui y changeront quelque chose. Bien plus, des révélations de détournement d'aides financières visant à endiguer la pandémie ont mis à vif les nerfs de pauvres et honnêtes citoyen(ne)s qui ne comprennent pas à quel point leurs vies ne valent pas grand-chose face à des autorités si corrompues qu'elles n'hésitent pas à profiter de ce virus pour s'adonner à leur jeu favori : la corruption. Et ce ne sont pas les démentis officiels qui y peuvent quelque chose puisque l'on a l'impression d'écouter un disque enrayé depuis plus de 60 ans... Une autre réalité mise en lumière par le Covid-19 est l'occasion manquée- une de plus!- pour le continent de tirer un profit économique et financier de la pandémie. En effet, alors que la Chine et les pays asiatiques ainsi que l'Occident étaient confinés et à la recherche de masques de protection, l'Afrique, plus épargnée, aurait dû s'organiser avec ses matières premières (notamment le coton et les tissus) et profiter de l'immense marché de masques en les fabriquant à moindre coût. Au lieu de cela, non seulement rien n'a été entrepris dans ce sens, mais au contraire, les Etats africains ont une fois de plus tendu la main à la Chine pour en recevoir, consolidant davantage le leadership de ce pays sur le continent.

Mais le Covid-19 n'a pas que des effets secondaires négatifs. Il a montré à ce jour que le continent

africain a été largement épargné en raison de la jeunesse de sa population. Le nombre de victimes ailleurs a été très élevé dans la tranche d'âge de plus de 65 ans. Dès lors, la jeunesse a été un paravent contre le Covid-19.

Par ailleurs, les réactions de fierté de Chefs d'Etat et de gouvernement, notamment de Madagascar, du Rwanda et de Sénégal, démontrent que nonobstant les limites actuelles, certains Etats ont pris conscience de la nécessité de prendre leurs responsabilités en décrétant l'usage de médicaments locaux et de faire confiance à leurs experts scientifiques et médecins. Reste à espérer que ces mesures portent leurs fruits et, qu'à terme, l'Afrique puisse exprimer hautement sa voix dans l'arène scientifique et médicale.

De surcroît, la pandémie a également confirmé l'éternelle résilience des populations africaines en face des grandes catastrophes.

Plus généralement, le Covid19 est révélateur du principe de l'universalité et de l'égalité des êtres humains quel que soit leur statut. L'onde de choc, de crainte et d'incertitude face à cette pandémie a été la même sur la planète. Ce qui avait été au départ envisagé comme un phénomène lointain car se déroulant en Chine s'est très vite propagé au reste du monde avec le terrifiant nombre de victimes qui ne cesse d'augmenter de jour en jour, notamment aux USA, première puissance mondiale mais aussi première nation durement touchée.

En matière écologique, la vieille planète Terre a pu bénéficier d'un répit inespéré car le Covid-19 a réussi à freiner les avions réduisant ainsi de manière substantielle les émissions d'effets de serre qui détruisent la couche d'ozone. On ne peut qu'être subjugués par le silence des grandes métropoles mondiales en cette période avec la nature qui a repris ses droits avec des scènes surréalistes d'animaux sauvages se déambulant dans certaines villes comme Paris ou Barcelone ! Là où l'indécision ou la dérision humaine a prévalu, le Covid-19 a réussi à montrer que le respect de l'environnement peut devenir une réalité.

Au moment où le déconfinement se profile peu à peu dans le monde, l'interrogation essentielle subsiste : les gouvernements africains et du monde ont-ils compris la nécessité de (re)mettre

les populations et leur santé au centre de leurs politiques et décisions ?

Il est à espérer que la réponse soit positive. En tout cas, le CEJA y contribuera par ses réflexions et actions pour que les droits de l'homme soient une réalité sur le continent premier qu'est l'Afrique.

Dr Ghislain Patrick Lessène
Directeur exécutif



Pandémie du COVID-19 en Afrique : Une occasion propice pour corriger nos politiques carcérales ?

Ghislain Yannick Dedokoton



Depuis plusieurs mois, la pandémie du coronavirus (Covid-19) fait la une de nos différents médias africains, comme ceux du monde entier. Cette crise sanitaire, sans précédent, nous rappelle plus que tout que nos prisons représentent des lieux de risque accru de contamination ou d'infection non seulement parce que le virus peut s'y propager plus rapidement, mais surtout parce que les conditions de détention actuelles fragilisent davantage la santé des détenus.

Face à cette situation et suite à l'action conjuguée de la société civile et de certains mécanismes africains nationaux de défense des droits de l'homme, plusieurs pays africains ont pris des mesures pour éviter la propagation du virus qui pourrait être fatale pour la population carcérale. Il peut être fait mention du Sénégal¹, qui par décision du Président Macky Sall a gracié 2036 détenus sur un total d'environ 10 000 au début du mois d'avril, dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Le Bénin aussi pour faire face à la propagation du virus a suspendu les visites dans

les lieux de détentions² de même qu'en Côte d'Ivoire³.

Il est incontestable que le coronavirus a pointé du doigt nos politiques carcérales. La surpopulation carcérale endémique dans les prisons africaines est un problème majeur récurrent qui a déjà fait l'objet de multiples rapports, articles et autres analyses d'experts du milieu carcéral qui n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme sur cette situation et d'exhorter les Etats africains à prendre des mesures idoines.

La pandémie actuelle du coronavirus a confirmé une fois de plus l'argument selon lequel nos prisons en Afrique demeurent extrêmement vulnérables. Cette vulnérabilité est criante puisque que la plupart des mesures édictées par plusieurs gouvernements africains pourraient être inopérantes en raison notamment d'infrastructures vétustes dénuées de facilités hygiéniques, de soins de santé inexistantes. Les conditions de détention actuelles ne permettent nullement le respect de la règle fondamentale de maîtrise du Covid-19, à savoir la distanciation sociale considérée à juste titre comme l'arme pour rompre la chaîne de transmission du virus.

Par ailleurs, l'absence totale de dépistage du virus dans les prisons africaines, comme ailleurs, accentue la vulnérabilité des lieux de détention qualifiés de « mouirois ».

Il est donc impérieux que les autorités africaines profitent de cette pandémie pour revoir leurs politiques pénitentiaires. La crise sanitaire liée au coronavirus doit être une opportunité, voire un argument solide, pour repenser les questions de détention en se tournant de façon résolue vers les alternatives aux peines non privatives de liberté pour certaines infractions de moindre gravité,

¹ <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200428-senegal-coronavirus-covid-probleme-prison>

²

<https://web.facebook.com/luttecontrelatorture/?ref=bookmarks>

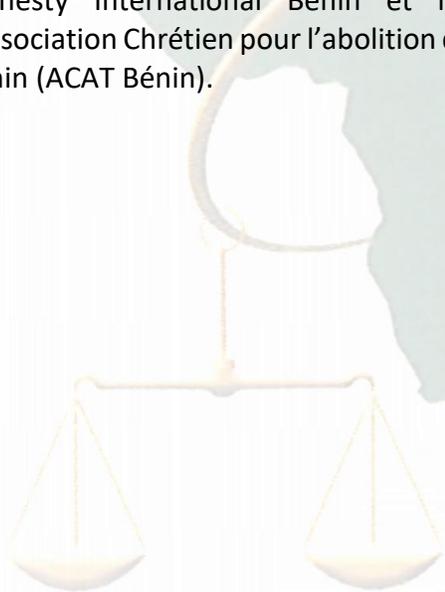
³ <https://news.abidjan.net/h/670496.html>

l'encadrement de la santé en prison, la définition de mesures limitatives de la promiscuité et le respect des standards universels et africains relatifs aux conditions d'hygiène et de vie dans les lieux de détention.

Il est à espérer que le coronavirus soit -enfin!- l'étincelle et le tremplin pour nos Etats pour une prise de conscience réelle conduisant à des réactions positives car le détenu africain, en dépit de l'infraction commise, demeure un être humain à part entière.

Ghislain Yannick Dedokoton

Juriste, Activiste des droits humains. Chef Programme bénévole "Conditions de détentions et lutte contre la torture dans les prisons béninoises" au sein de l'ONG Changement Social Bénin de 2016 à 2018. Actuellement Bénévole à Amnesty International Bénin et membre de l'Association Chrétien pour l'abolition de la Torture Bénin (ACAT Bénin).



CEJA

Centre d'Etudes
Juridiques Africaines

Adieu Professeur Stéphane !

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la terrible nouvelle du décès du Professeur Stéphane Doumbé Billé le 7 janvier 2020. Erudit et amoureux du continent africain, le Professeur Stéphane a été un exemple pour de nombreuses promotions de juristes africains. Nous avons été frappés et émerveillés par sa vivacité d'esprit, la profondeur de son analyse tant juridique que politique du continent africain. Bien que physiquement diminué, car ayant perdu la vue, le Professeur Stéphane Doumbé Billé n'avait jamais rechigné à parcourir l'Afrique et d'autres contrées pour éclairer les experts africains de ses analyses pertinentes tant lors des foras de la Commission de l'Union Africaine sur le Droit International (CUADI) que lors des colloques, séminaires et conférences. C'est en décembre 2016, lors du 7^{ème} Forum de la CUADI à Accra, que je fis la connaissance de l'illustre disparu. Nous avons alors partagé notre vision commune sur l'apport du droit international, et plus particulièrement du droit régional africain, pour un changement réel et tangible de notre cher continent. Bien que physiquement loin du continent, en tant que membres de ce qu'on qualifie de « diaspora africaine », nos cœurs brûlaient pour le continent, plus particulièrement pour l'Afrique centrale encore largement en recul dans beaucoup de secteurs comparativement aux autres sous-régions. Nous avons échangé sur les formidables perspectives d'ouverture que la mise en œuvre du droit international et du droit régional africain auraient apporté tant pour le Cameroun, son pays d'origine, et la République Centrafricaine dont je suis originaire.

J'ai été très encouragé lorsque, intervenant après lui dans notre panel « *La justice en Afrique : nouveaux défis, nouveaux acteurs* » à Tunis en octobre 2019 lors du colloque sur les *Juridictions internationales, régionales et sous régionales en Afrique*, il m'avait chaleureusement chuchoté à l'oreille qu'il partageait entièrement mon analyse. Par la suite, il m'avait confié sa joie et fierté de voir que la nouvelle génération de juristes africains reprenait le flambeau pour l'effectivité du droit sur le continent. J'étais loin d'imaginer que c'étaient nos derniers moments ensemble.

Au-delà de l'immense tristesse ressentie par toute la communauté de juristes africains et bien d'autres, le Professeur Stéphane Doumbé Billé nous a laissé un modèle d'engagement et de détermination pour l'effectivité du droit international.

A sa famille, notamment sa dévouée épouse, ses étudiants et collègues, le CEJA présente ses sincères condoléances et réaffirme que le combat pour l'instauration de l'Etat de droit en Afrique si chère à notre illustre aîné se poursuivra. Professeur, reposez en paix!

Dr Ghislain Patrick Lessène

Centre d'Etudes
Juridiques Africaines

Actualités du CEJA

Belgique

Participation au Workshop « La détention préventive dans tous ces Etats » organisé à Bruxelles

Du 22 au 23 octobre 2019, le Directeur exécutif du CEJA a été invité à participer au Workshop « **La détention préventive dans tous ces Etats** » organisé à Bruxelles par « **Avocats Sans Frontières** ». Son intervention a porté sur « L'introduction au droit international de la détention ». Il a mis en exergue les efforts entrepris depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à ce jour pour humaniser les traitements des personnes privées de liberté, notamment sur le plan africain avec l'adoption d'instruments juridiques et la mise en place de mécanismes africains de sauvegarde des droits des détenus

Tunisie

Colloque « Juridictions internationales, régionales et sous-régionales en Afrique »

Du 24 au 25 octobre 2019, une délégation du CEJA a participé au colloque « Juridictions internationales, régionales et sous-régionales en Afrique » qui s'est tenu à Tunis et a réuni plusieurs experts africains.

Dr Ghislain Patrick LESSENE, Directeur Exécutif du CEJA, est intervenu sur la thématique : « Le rôle de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans l'affermissement de la démocratie et de l'Etat de droit en Afrique ».

La Professeure Jeanne Claire MEBU NCHIMI, membre du Comité de rédaction du CEJA, a présenté la thématique : « *La Cour Pénale Internationale et l'Afrique : Regard critique* ».

Maître Apollinaire AMEVI DE SABA, membre fondateur du CEJA, a axé son intervention sur « Le rôle de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage dans la résolution du contentieux des affaires dans les Etats de l'OHADA ».



Participation au lancement du Master Droit et politiques de l'Union africaine et signature de l'accord d'entente avec l'Université de Carthage de Tunis

A l'issue du colloque, la délégation du CEJA a pris part au lancement du premier Master Droit et politiques de l'Union africaine placé sous la responsabilité de la Professeure Hajer Gueldich, qui est également la Directrice académique du CEJA. Ce Master devra permettre aux experts du CEJA d'y enseigner et au CEJA de recevoir des étudiants africains en stage à Genève



La Doyenne de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Carthage de Tunis au lancement du premier Master Droit et politiques de l'Union africaine

Ethiopie

Du 2 au 3 Décembre 2019, le CEJA a participé au 8ème Forum de la Commission de l'Union Africaine sur le Droit international (CUADI) qui se tient à Addis-Abeba, Éthiopie. Il a été représenté par la Professeure Jeanne Claire Mebu Nchimi, membre du Comité de rédaction. Par ailleurs, la session du Forum de cette année a été présidée par la Professeure Hajer Gueldich, Rapporteuse de la CUADI et Directrice académique du CEJA.





Prof. Jeanne Claire Mebu Nchimi et Hajer Gueldich, représentantes du CEJA à la 8ème conférence de la Commission de l'Union africaine sur le droit international (CUADI)

Centrafrique

Du 21 au 27 décembre 2019, une délégation du CEJA a séjourné en République Centrafricaine et a rencontré les autorités nationales et discuter de projets de formation dans le domaine de la médecine légale et de la santé pénitentiaire ainsi que la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels.



De gauche à droite : le Chef de cabinet du Ministère de l'intérieur, Son excellence le Général de brigade Henri Wasset Linguissara, Ministre de l'intérieur et de la Sécurité publique de la République Centrafricaine, Dr Ghislain Patrick Lessène, Directeur exécutif du CEJA, le Général de police Gomossa Ferdinand.



De gauche à droite : Dr Ghislain Patrick Lessène, Directeur exécutif du CEJA, le Général Dimassé, Directeur général de la police centrafricaine, le Général de police Gomossa Ferdinand.

Suisse

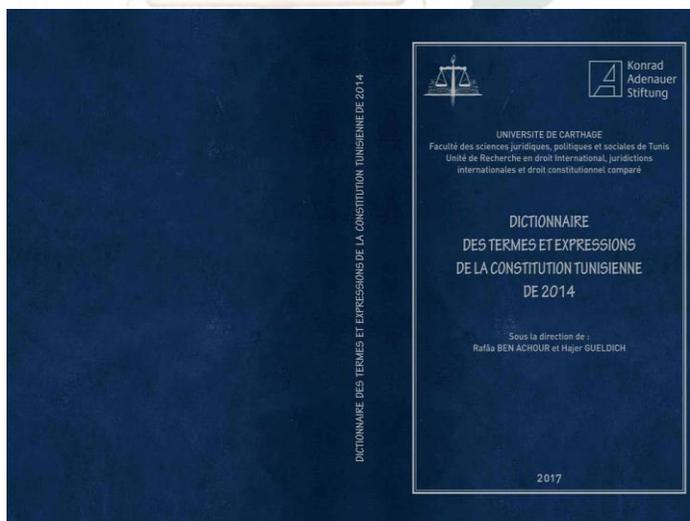
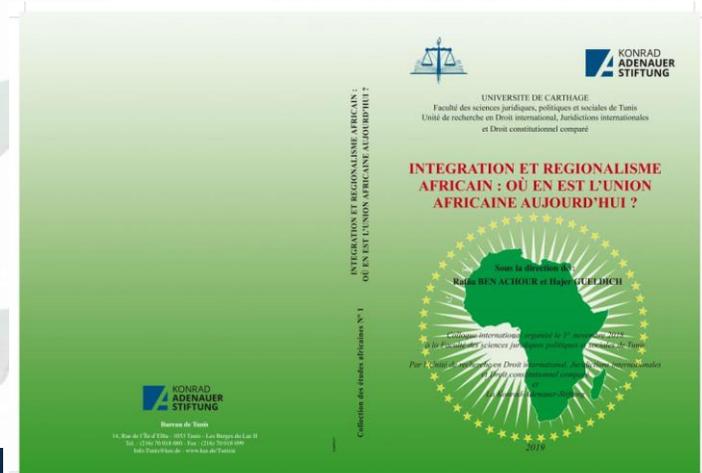
Le Directeur exécutif du CEJA a accordé une interview au Journal de Cossonay, journal régional Suisse à lire sur :

<https://revue-presse.unige.ch/files/articles/2020-01-31/205474744.pdf>



Publications

Fidèle à sa vocation de mise en exergue de la production juridique africaine, le CEJA met à votre disposition les nouvelles publications de ses membres (<https://www.ceja.ch/recherche/#>).



Centre d'études
"DROIT PRATIQUE
ET REFORME
INSTITUTIONNELLE
DE L'UNION
AFRICAINNE"

VIENT DE PARAÎTRE OUVRAGE DE MME HAJER GUELDIRCH

DROIT, PRATIQUE ET REFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UNION AFRICAINE

Hajer GUELDIRCH
Maître de conférences en droit international public à l'Université de Carthage -
Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis
Membre de la Commission de l'Union africaine pour le droit international (CJAD)
Membre de l'équipe de son excellence Prof. Rafia BEN ACHOUR sur la réforme institutionnelle de l'Union africaine

Préface de : **Prof. Rafia BEN ACHOUR**
Professeure titulaire à l'Université de Carthage - Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis
Juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

(Première édition)
Décembre 2019

L'ouvrage est consultable gratuitement en ligne sur le lien suivant:
<https://drive.google.com/drive/folders/1DDZ4LP0a0ffj00xPeBR-Q-Y0JDuQ9G4v>

"DROIT PRATIQUE
ET REFORME
INSTITUTIONNELLE
DE L'UNION
AFRICAINNE"
"DROIT PRATIQUE
ET REFORME
INSTITUTIONNELLE
DE L'UNION
AFRICAINNE"

Enseignements du CEJA

2ème session du CAS Droit, médecine légale et science forensique en Afrique, juin 2020- février 2021



Après la première session du CAS en Droit, médecine légale et science forensique en Afrique qui a vu la participation de participants de 6 Etats africains, l'importance de la formation a été reconnue par l'Université de Genève ainsi que les Etats africains (voir la vidéo: <https://vimeo.com/371904438>).

Aussi, la seconde session du CAS sera organisée de juin 2020 à février 2021, avec des cours en présentiel du 31 août 2020 au 5-October 2020 (<https://www.unige.ch/formcont/cours/scforensique-afr9>). Cette formation, qui se déroulera à nouveau en français, a pour but de renforcer les capacités des professionnels africains (médecins, magistrats, policiers et membres de la société civile) en médecine légale et en science forensique et de leur permettre de s'imprégner des réalités pratiques suisses tout en favorisant aux professionnels suisses d'échanger avec leurs collègues africains.

Cours en ligne du CEJA

Des dizaines de personnes venant d'horizons divers ont débuté les enseignements en ligne du CEJA démontrant ainsi le bien-fondé de cette initiative. Pour de plus amples informations sur les cours, cliquer sur le lien: <https://www.ceja.ch/formations-a-distance-du-ceja/>

Bibliothèque du CEJA

La bibliothèque numérique du CEJA vise à faciliter un accès direct, gratuit et simplifié aux documents sur le droit en Afrique. Elle propose différentes législations, jurisprudences et de la doctrine provenant du continent et d'ailleurs portant sur le droit africain. Afin d'avoir accès à des documents de choix, le CEJA s'appuie sur des partenaires nationaux et fiables tant institutionnels que privés. A vocation évolutive, la bibliothèque est régulièrement mise à jour et se veut une source d'informations justes et fiables disponibles au bon moment devant contribuer à l'éducation du public africain et au changement de mentalité en vue de l'effectivité du droit sur le continent africain.

Soutien

Le travail de recherche et les interventions du Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) sont rendus possibles grâce aux contributions volontaires de particuliers, groupes et institutions.

Vos dons aideront à promouvoir ***Une Afrique bâtie sur le droit !***

Vous pouvez faire votre don par virement sur le compte :

Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA)
Poste Finance Compte : 14-364716-9
IBAN: CH10 0900 0000
BIC: POFICHBEXXX

